

Restaurants - Cafés



De quoi avons-nous besoin ?

Voici les principaux éléments que nous devons connaître :

- **Nom & adresse** du restaurant/café
- **Contact** : téléphone / mail / site internet
- **Type de restauration** : crêperie, restauration légère, restauration gastronomique...
- **Descriptif**. Nous réajusterons le texte pour qu'il soit agréable à la lecture si besoin.
- **Ouvertures** : période et jours d'ouverture.

- **Détails supplémentaires** :
 - Accessible PMR (êtes-vous labellisés ? L'entrée et l'accès aux tables et aux toilettes est-il possible en autonomie ?). Il ne s'agit pas d'évaluer votre volonté d'accueillir, mais de savoir si des PMR peuvent entrer seules dans votre établissement.
 - Capacité d'accueil pour les groupes. Capacité d'accueil en terme de couverts.

Retrouvez toutes nos demandes sur la feuille de collectage à compléter.

- **Des photos** en format jpg, de bonnes qualités.
Au minimum : 1 photo de l'extérieur de l'établissement, 1 photo de l'intérieur. Si possible, des photos esthétiques des plats ou des tables dressées.

- **Vos nouveautés !**
Pour les dossiers de presse et la communication, transmettez-nous vos nouveautés ! Nouvelle salle, nouveau plat typique, nouvel label, nouvelle ambiance, vidéos, ...

Rappel : toutes les transmissions de données sont soumises à un accord implicite de diffusion. Pour en lire le contenu, rendez-vous dans la Boîte à outils de l'Espace Pro du site internet. www.tourismekreizbreizh.com/fr/espace-pro/63461-transmissions-donnees

Office de Tourisme du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert
22110 Rostrenen
02 96 29 02 72

www.tourismekreizbreizh.com
office@tourismekb.com

Contact : Dominique Hervé
Adhésions 2023

Comment et quand les envoyer ?

Par e-mail : dominique.herve@tourismekb.com

Avant le 15 novembre.

Merci de prendre le temps de lire les pages suivantes.

La Base de données : Tourinsoft



Toute l'offre touristique nationale (en grande partie !) se retrouve sur cette base de donnée : manifestations, hébergements, restaurants, structures de loisirs, musées... Elle est alimentée par les offices de tourisme de chaque territoire.

Grâce à elle, **les sites internet touristiques reprennent les informations**, selon des critères et des affichages propres à chaque site. Cela nous soumet également à une uniformisation des présentations ou d'affichage.

Votre promotion & celle du territoire



Notre site internet **www.tourismekreizbreizh.com** est notre vecteur principal d'information à distance. Il est alimenté par la base de données Tourinsoft. En complément, nous publions ponctuellement des articles relatifs à la restauration, des portraits, des idées de séjours, etc...

Sur le site www.tourismekreizbreizh.com, chaque restaurant ou café a son propre espace d'information avec un descriptif complet et des visuels, dans la rubrique **Restaurant / cafés**.

Le site **www.lacdeguerledan.com** reprend les informations des restaurants situés dans un périmètre défini. Le site est en cours de maintenance.

Les publications

Selon des critères ou des thèmes déterminés, nous valorisons votre établissement sur certains supports.

- **Dossiers de Presse Kreiz-Breizh**

Distribué aux partenaires institutionnels et aux journalistes. Thématiques, nouveautés, ...

- **Magazine touristique**

Liste Restaurants-Cafés. *Date butoir : 15 novembre*

- **Carte touristique**

Pictogramme géographique selon les activités. *Date butoir : septembre*

- **Dossiers de presse, cartes & support web Côtes d'Armor / Bretagne**

Suivant les demandes, certains établissements peuvent être choisis au niveau régional ou départemental pour illustrer l'actualité ou la thématique demandée par des journalistes.



Et bien d'autres...

En plus des renseignements quotidiens à l'accueil des Bureaux d'Informations Touristiques du Kreiz Breizh, nous transmettons vos informations selon des **demandes particulières** : journalistes spécialisés, guides de voyage, sites internet, blogs de voyage, etc... Sans informations, pas de transmissions possibles !

Certaines données de Tourinsoft sont ouvertes **en OpenData**. Cela signifie que d'autres sites internet reprennent ces informations : des sites thématiques, moteur de recherche... D'où l'importance d'une information fiable et à jour.

Cas particulier

Hors-territoire CCKB

Si votre activité n'est pas dans l'une des 23 communes de la CCKB, nous devons solliciter l'OT de votre territoire ou le CRT pour la saisie des informations. Cela implique parfois un délai supplémentaire, mais vous serez tout de même présent sur notre site internet et notre magazine.

Les dossiers de presse sont toutefois rédigés selon les territoires propres à chaque Office de Tourisme.